



CONTRAT de RESERVATION

-Entre: **EIRL (au capital affecté de 9.600 euros) " Thomas Adnot "** / Moi.

Domiciliée au : 5 rue des fauvettes.51230 Broussy -le -petit.

SIRET : 534 623 145 000 24

-Et : Mme /Mr _____ / Le loueur/le client /Vous.

-adresse: _____

-numéro de passeport: _____

-téléphone mobile : _____

Motif : Préparation d'une croisière en voilier en Grèce: *AVEC SKIPPER*.

Je m'engage à réserver le voilier choisi, établir les formalités de réservation avec vous, accuser de réception vos paiements .

Vous mettre en contact avec un skipper francophone.

Suivre le bon déroulement de la croisière de l'embarquement au débarquement.

Vérifier l'aboutissement des procédures en cas de litiges après la croisière.

***Article 1 :référence du bateau :**

Je m'engage, à prendre contact avec le/les propriétaire(s) pour valider la réservation du bateau:

-Nom du bateau : " _ _ _ _ _ " _____

-Marque et référence du bateau : _ _ _ _ _

-Port de départ/embarquement : _____ jour : _ _ heure : _ _H00

-Port d'arrivée/débarquement : _____ jour : _ _ heure : _ _H00

-Passagers maximum autorisés pour ce bateau : _ _

Je me suis assuré :

- que ce bateau possède les documents obligatoires l'autorisant à faire de la location en Grèce.

(Déclaration au registre de la Marine Marchande, certificat de sécurité à jour, assurance du bateau et passagers obligatoire).

- que l'inspection et l'entretien périodique des pièces principales du voilier sont effectués régulièrement (guindeau, voiles, moteur hors bord, annexe, mât et haubannage, frigo, pompe à eau douce, pompe de cale, électronique).

-que le propriétaire est en bonne santé financière, qu'il peut financer les réparations avant ou pendant la croisière, et qu'il peut mettre tout en œuvre (en relation avec le skipper, vous et moi) pour qu' un incident soit le plus rapidement réparé ou qu'une solution de secours soit le plus rapidement mise en



œuvre (bateau de remplacement, livraison d'une pièce).

***Article 2 : paiement de la location du voilier**

-La somme de : _ euros (ttc incluses).

-Comprend : la location du bateau, l'assurance du bateau et des personnes inscrites sur la liste d'équipage en responsabilité civile, l'annexe et son moteur , un jeu de draps et une serviette de toilette par personne et par semaine, la caution.

-Ne comprend pas : l'avitaillement, les repas à bord, les repas du skipper, les serviettes de plage, le plein d'eau en cours de croisière, les frais portuaires, et le ménage en fin de séjour ,le rachat de franchise, le gasoil(le jour du débarquement , le skipper fera le plein avec vous ;comptez environ_ _ l/h).

-**ACOMPTE** : la réservation sera effective lorsque vous aurez versé l'acompte de : _ _ euros.

Soit 50% de la somme totale de la location du bateau (hors skipper et autres options).

-**SOLDE** : vous vous engagez à verser le solde de _ _ euros, 30 jours avant l'embarquement.

Soit 50% restant de la somme totale de la location du bateau (hors skipper et autres options).

Le non-paiement du solde peut entraîner l'annulation de la réservation. Aucune somme ne vous sera alors remboursée.

-**FORFAIT NETTOYAGE**: Une somme de _ _ _ _ euros vous sera demandé à l'embarquement, payable en liquide.

Ce forfait correspond au ménage en fin de croisière, au forfait gaz consommé pendant la semaine, au forfait essence de l'annexe (mais pas du gasoil du moteur principal) et frais du dernier jour à la marina (plein des réservoirs d'eau, électricité, frais de port).

-Moyens de paiement du solde et de l'acompte :

*Par virement bancaire :

Agence : Sézanne/Champagne -Ardenne/France
-RIB : 30004 00822 00010296025 66
- IBAN : FR76 3000 4008 2200 0102 9602 566
- BIC : BNPAFRPPTRO
(compte professionnel BNP PARIBAS)

*Par chèque : à l'adresse suivante :

EIRL thomas Adnot
5 rue des fauvelles
51230 Broussy-le-petit/France

*par paiement en ligne

: connectez vous sur mon site www.thomasadnot.com et suivez la procédure dans la rubrique PAIEMENT EN LIGNE



(vérifiez bien les assurances auxquelles vous avez le droit lorsque vous payez avec votre carte bancaire)

Lorsque vous payez en ligne , envoyer moi un courriel avec la date d'exécution et le numéro de transaction.

Article 3: les services du skipper :

*Vous vous engagez à :

- payer, le jour de l'embarquement et directement votre skipper :

la somme de : --- **euros** (soit ----- jours x 160 euros/jour).

Les frais de nourriture du skipper (à bord et à terre) étant à votre charge ;vous pouvez l'inviter à partager votre repas à terre.

Si vous souhaitez des moments d'intimité il est d'usage de lui dédommager d'environ 12 euros par repas).

Cette somme ne comprend pas le pourboire.

*Je m'engage à :

- vous mettre en contact avec un skipper francophone courtois, pédagogue , sérieux , au plus tard un mois avant l'embarquement

***Article 4 : informations à fournir :**

-Au paiement du solde , merci de m'envoyer un courriel avec le nombre et l'âge des passagers que vous avez convié .

Et votre horaire d'arrivée au port d'embarquement.

-Le jour de l'embarquement

-le skipper aura besoin de la liste complète des passagers (nom, prénom, nationalité, numéro de passeport) afin d'établir la **liste d'équipage** («crew list »)/ Le nombre de passagers ne devra pas dépasser la limite fixée par le permis de navigation mentionné à l'article 1.

(les personnes inscrites sur la liste d'équipage sont couverts par l'assurance Responsabilité Civile Accident du voilier .Cette assurance couvre aussi les dommages occasionnés sur le bateau et sur les autres bateaux).

L'assurance ne couvre : ni les risques d'annulation, ni le rapatriement, ni les dommages causés de façon intentionnelle. Lorsque vous payez en ligne , vérifiez bien les assurances auxquelles vous avez le droit car elles sont variables selon les banques , les cartes bancaires et les contrats souscrits .

***Article 4 : la caution**

En louant avec un de mes skippers, vous ne verserez pas de caution.

- le skipper sera responsable des dommages qu'il causera (franchise comprise) vis-à-vis du bateau, de l'équipage ou d'un bateau tiers.



-le bateau sera couvert (franchise comprise) si un tiers endommage le bateau ou l'équipage.

-Par contre, vous devrez rembourser la valeur des dommages dont vous êtes responsables (casser un hublot, perdre un pare-battage, bruler un coussin ou plus grave encore) et lorsque cette valeur est inférieure à la valeur de la franchise.

Deux options se présentent à vous :

- **souscrire une garantie « rachat de caution »** : renseignements et devis en ligne sur le site partenaire www.skipper.fr en tapant « Adnot Thomas», dans l'agence de location si vous souscrivez la garantie en ligne.(entre 100 et 200 euros selon le montant de la location (hors skipper et forfait nettoyage).

-déposer un dépôt de garantie d'une valeur de 400 euros (chèque ou liquide) à votre skipper le jour de l'embarquement ;en contrepartie vous recevrez une preuve de dépôt .

Le dépôt de garantie vous sera restitué si aucun dommage de votre part n'a été constaté.

Si un (ou des) dégât(s) ont été constaté , nous vous déduisons du liquide les frais occasionnés .Si c'est un chèque , vous nous rembourserez les frais en liquide et le chèque vous sera restitué.

***Article 5 : mes engagements dans le suivi de la croisière :**

Je m'engage à :

-livrer des bateaux entretenus en veillant à ce que les réparations se fassent rapidement et efficacement avant la croisière.

-vérifier que le nettoyage du bateau, le jour de l'embarquement , a été fait.

-être en contact permanent avec le skipper et avec vous pour régler les problèmes de logistique, technique, relationnel.

- mettre tout en œuvre avec votre skipper pour préparer judicieusement et rapidement une intervention technique .

-vérifier que les documents obligatoires pour la location du voilier soient à bord et validés par les autorités compétentes le jour de l'embarquement.

-je m'engage, au-delà de 36 H00 de retard ou d'immobilisation, à vous dédommager au prorata temporis du montant de la location (hors skipper , assurances facultatives , forfait nettoyage).

***Article 6 : en cas d'annulation de la location :**

-de la part du propriétaire :

Remboursement intégral de la somme engagée ou remplacement du voilier par un autre voilier de capacité équivalente. Le propriétaire ne garantit pas le même type de bateau mais la même capacité.



Remboursement intégral en cas de faillite de l'un de mes partenaires.

-de votre part :

Jusqu'à 120 jours avant le départ : remboursement intégral de l'acompte ou des sommes engagées.

De 120 à 30 jours avant le départ : remboursement de 50 % de l'acompte si le bateau n'est pas reloué sur cette même période. Remboursement intégral de l'acompte si le bateau est reloué.

Moins de 29 jours : pas de remboursement de l'acompte si le bateau n'est pas reloué sur cette période. Remboursement de 100 % de l'acompte si le voilier est reloué sur cette même période.

***Article 7 : assurance facultative :**

Je vous engage à vérifier vos garanties en termes d'assurances et prévoir :

-une garantie voyage/multirisques :

remboursement en cas d'annulation, rapatriement, frais d'hospitalisation, perte de bagages, assistance juridique, remboursement des frais médicaux....

***Article 8 : en cas de litiges :**

-Liés au remboursement des sommes avant la croisière et du type de bateau fourni: conciliation puis Tribunal de commerce de Reims.

-Liés au dédommagement en cas de problèmes avec le bateau (livraison, inventaire, problèmes techniques...): conciliation puis Tribunal de commerce d'Athènes .

-Liés aux problèmes avec le skipper : conciliation. A défaut et si i accord entre vous, moi-même et le skipper : débarquement et remplacement (si possible) du skipper. Remboursement sur place des journées non naviguées lié à cet événement.

***Règlement intérieur :**

-L'avitaillement : faites le point avec skipper pour adapter vos courses au programme.

Deux solutions s'offrent à vous.

Vous le faites vous -même

ou

vous passez par une société de livraison : plus onéreux.

(je vous fournirai alors une liste d'avitaillement que je leur transmettrai).

-La Vie à bord :

Un voilier étant un espace réduit dans un milieu particulier et parfois difficile , il conviendra (pour les passagers comme pour le skipper) :

-d'être intransigeant avec les règles de sécurité (gilet de sauvetage pour les enfants qui ne savent pas nager, règles déplacement sur le pont pendant la navigation, rangement du bateau et fermetures des hublots (par ex)avant chaque départ (les cabines devront être rangés afin que le skipper puisse intervenir à tout moment en cas de problèmes), respect des ordres et des consignes du skipper



pendant la navigation et pendant les manœuvres).

- de respecter les règles normales de bienséance, de respect mutuel à bord et de respect avec les autres bateaux (au port ou dans un mouillage sauvage).

Les sanitaires et communs (cuisine, salles de bains)devront être toujours laissés propres et rangés. Le skipper n'étant pas la femme de ménage.

Pour les familles :

un voilier est un espace de liberté mais aussi de contraintes avec des règles assez nombreuses car les dangers sont nombreux et l'espace de vie réduit.

Votre skipper n'est ni un despote ni une nounou mais il veillera à préserver la sécurité et le maintien du bateau en état de fonctionner tout en faisant de cet espace un lieu de vacances, de détente et d'explorations.

Avec vos enfants , faites preuves de pédagogie en les sensibilisant aux contraintes de cet univers pour qu'ils profitent à plein de ces vacances originales (baignades, jeux, apprentissage de la voile, découverte...).

-les consommables :eau potable et électricité

Votre skipper veillera à préserver le mieux possible les capacité en eau potable et capacité électrique (car elles sont limités sur un bateau).

Surtout pour les recharges des Smartphones, tablettes, jeux , appareil photos....qui peuvent décharger très fortement les batteries : des règles s'imposent. On les met en charge quand le moteur tourne et recharge les batteries ou au restaurant à terre .

Prévoyez de changer certaines habitudes afin de garder constamment une autonomie la plus grande possible , d'éviter d'être en rupture à des moments inappropriés et ainsi d' être contraint de vous dérouter et de ravitailler dans des ports moins intéressants.

=Je vous conseille donc de prendre en compte tous les petits conseils de votre skipper afin d'éviter les consommations excessives (surtout eau potable et recharge des électroniques).

-le programme :

avant la croisière , transmettez bien au skipper ou à moi-même vos envies .Nous les prendrons en compte afin d'adapter le programme avec votre expérience , la météo et la zone de navigation.

Le jour de l'embarquement, après un rapide tour de table et des prévisions météorologiques fraîches, il sera possible de bien définir votre programme et escales.

Pendant la croisière, le programme du départ peut être modifié à tout moment. Soit par envie ou à cause de contraintes diverses (météo ou technique) .

Le skipper devra tenir informé les passagers des changements et argumenter ses choix.

Le rôle du skipper étant de toujours veiller à la sécurité des passagers et de maintenir le bateau en bon état .Il veillera aussi à ce que les conditions physiques de l'équipage soient adaptés aux conditions météorologiques et que le retour soit organisés pour que le débarquement se fasse comme prévu et à temps.

-l'apprentissage de la voile :

Votre skipper n'est pas un moniteur de voile mais il pourra vous expliquer le fonctionnement du bateau et des voiles.

Vous pourrez participer aux manœuvres si vous le souhaitez : départ , arrivée, hisser la voile , régler les voiles , mettre l'ancre....Une aide est toujours utile et agréable.

Il pourra vous laisser la barre si les conditions le permettent.

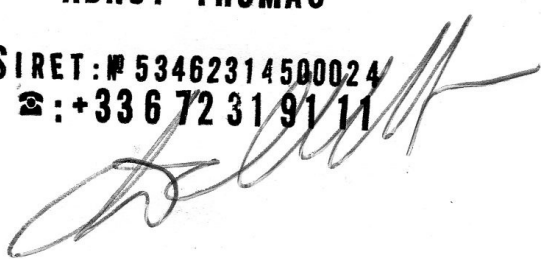

Si vous recherchez un apprentissage plus poussé : parlez en en au skipper ou à moi-même avant la croisière.



En signant ce contrat , vous acceptez les articles 1 à 8 et le règlement intérieur.

Fait à : Sézanne

le : ____ / __ / 2016

<p>ADNOT THOMAS</p> <p>SIRET : N° 53462314500024</p> <p>☎ : +33 6 72 31 91 11</p> 	<p>Signature du client ,précédé de la mention « lu et approuvé ».</p> 
--	---